



## Communiqué de presse

### Cap sur la réouverture de l'axe Sambre pour l'été 2021

Guise, 6 janvier 2021 - A l'issue du comité stratégique qui s'est réuni ce 6 janvier à Guise, VNF et les signataires du protocole de gestion partagée de l'axe Sambre signé en 2015 ont confirmé la réouverture du canal de la Sambre à l'Oise à l'été 2021. Engagés fin 2019, les travaux de remise en état des ouvrages portés par VNF avancent à bon rythme malgré la crise sanitaire, et doivent s'achever en juin 2021 pour permettre la réouverture du canal et dynamiser le potentiel touristique de cet itinéraire fluvial.

#### Le programme des travaux 2020-2021

En vue de la réouverture de l'axe Sambre, VNF a engagé depuis fin 2019 un vaste programme d'investissement qui comprend la rénovation de 25 écluses, depuis celle du Gard à celle d'Origny-Sainte-Benoîte, la reconstruction des ponts-canaux de Vadencourt et de Macquigny et le dragage du chenal de navigation pour assurer un mouillage de 1,60 mètre pour le passage des bateaux de plaisance. Le montant global des travaux s'élève à 23,5 millions d'euros dont 17,5 millions d'euros cofinancés par l'État/ VNF, la région Hauts-de-France et le département de l'Aisne.

**En 2020, 15 écluses ont été rénovées entre Etreux à Tupigny.** Les travaux ont porté sur la rénovation du génie civil des sas d'écluses et le changement de portes. Le canal a également été dragué entre l'écluse d'Origny-Sainte-Benoîte et le pont-canal de Macquigny ainsi que sur le bief de Landrecies, soit un volume total de sédiments extraits de l'ordre de 17 000 m<sup>3</sup> a été évacué vers des filières de valorisation. **La reconstruction des deux ponts-canaux a démarré en mai 2020** par la démolition des ponts existants. En novembre, les nouvelles arches du pont de Vadencourt ont été posées et la structure en poutres métalliques du pont de Macquigny a été assemblée.



**En 2021,** il est prévu de poursuivre les opérations de dragage (38 000 m<sup>3</sup> de sédiments à extraire), de remplacer les portes de six écluses et de remettre à niveau les équipements électriques, hydrauliques et les automatismes de plusieurs écluses entre Hannapes et Origny-Sainte-Benoîte. Les travaux sur les deux ponts-canaux se poursuivront pour une mise en service en juin 2021, avec des travaux de finition

prévus jusqu'en septembre. Enfin, les opérations d'arrachage de la plante hydrocotyle, présente sur le bassin de la Sambre dans le Nord-Pas-de-Calais, se poursuivra en 2021 (30 000 m<sup>2</sup> arrachés en 2020) avant la réouverture de l'axe Sambre.

## Dynamiser le potentiel touristique de l'axe Sambre : une stratégie concertée

Depuis septembre 2019, afin de préparer la réouverture, les acteurs institutionnels et touristiques de l'axe Sambre (*les départements du Nord et de l'Aisne, les EPCI, l'association Réussir notre Sambre, les Offices de tourisme, l'agence Aisne Tourisme, le Parc national régional Sambre-Avesnois, l'association RL Stevenson et VNF*) collaborent pour **mettre en place une stratégie de développement touristique qui s'articule autour de trois axes.**

- **Valoriser le foncier, le patrimoine et l'offre d'accueil des visiteurs** : donner une seconde vie aux maisons éclusières ; renforcer l'offre d'accueil des infrastructures du tourisme ; poursuivre le développement des « VVV » véloroutes voies vertes.
- **Redynamiser la notoriété de l'axe par la mise en produits** : mise en œuvre de la stratégie ParcoursSambre ; parcours fluvestre dédié à RL Stevenson
- **Promouvoir l'intérêt touristique de la Sambre auprès d'un large public** : création de supports de promotion ; Encourager l'événementiel ; Promotion de la réouverture de la Sambre sur de grands événements

**Cf plus de détail en Annexes**

## Un partenariat exemplaire : une gestion partagée du canal à sa réouverture

A l'achèvement des travaux prévu à l'été 2021 pour l'ouverture de la saison touristique, se mettra en place une gestion partagée de l'axe Sambre entre l'État, VNF, le Département du Nord et les 7 intercommunalités de l'axe Sambre<sup>1</sup>, qui participeront ensemble aux dépenses de fonctionnement et d'exploitation de l'axe Sambre estimées à 2,3 M€ par an.

Ainsi, le Département du Nord et les 7 intercommunalités participeront à hauteur de 846 000 euros par an, pendant vingt ans, aux coûts de fonctionnement et contribueront activement, sous l'impulsion de l'association Réussir notre Sambre, à redynamiser le potentiel touristique et fluvestre de l'axe Sambre afin de générer de l'activité et des retombées économiques sur le territoire.

**Suivez les actualités de la Sambre en vue de sa réouverture sur <http://www.reussirnottesambre.fr/>**

**Site internet de VNF : [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)**

### Contacts presse

Voies navigables de France  
Direction territoriale Nord – Pas-de-Calais  
Alexandra Autricque : T. 03 20 15 49 95 / P. 06 61 63 58 74  
[alexandra.autricque@vnf.fr](mailto:alexandra.autricque@vnf.fr)

Voies navigables de France  
Direction du Bassin de la Seine  
Marguerite Richebé : 07 60 04 05 20 / [marguerite.richebe@vnf.fr](mailto:marguerite.richebe@vnf.fr)  
Corinne Spiner : 06 23 02 09 35 / [corinne.spiner@vnf.fr](mailto:corinne.spiner@vnf.fr)

---

<sup>1</sup> La communauté d'agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre, la communauté de communes du Pays de Mormal, la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis, la communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise, la communauté de communes de la Thiérache du Centre, la communauté de communes du Val de l'Oise, et la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère.

## ANNEXES

### **Dynamiser le potentiel touristique de l'axe Sambre : une stratégie concertée**

Depuis septembre 2019, afin de préparer la réouverture, les acteurs institutionnels et touristiques de l'axe Sambre (*les départements du Nord et de l'Aisne, les EPCI, l'association Réussir notre Sambre, les Offices de tourisme, l'agence Aisne Tourisme, le Parc national régional Sambre-Avesnois, l'association RL Stevenson et VNF*) collaborent pour mettre en place une **stratégie de développement touristique qui s'articule autour de trois axes** :

#### **Axe 1 : La valorisation du foncier, du patrimoine et de l'offre d'accueil des visiteurs**

- **Action 1 : Donner une seconde vie aux maisons éclésières** (une quarantaine de maisons identifiées dont 15 dans le Nord et 25 dans l'Aisne) Des projets sont en cours de réflexion. A titre d'exemples, les maisons éclésières situées sur les communes de Maroilles et Rejet de Beaulieu font l'objet de projets de reconversion en gîte en vue de dynamiser la voie d'eau. Sur le versant de l'Aisne, une stratégie de valorisation globale des maisons éclésières du département est mis en œuvre en partenariat entre l'Agence Aisne tourisme, VNF et les collectivités concernées.
- **Action 2 : Renforcer l'offre d'accueil des infrastructures du tourisme fluvial.**  
Afin d'accueillir les visiteurs en itinérance dans de bonnes conditions, certaines collectivités se sont engagées à remettre en état leurs équipements fluviaux. Des propositions d'améliorations sont à l'étude pour 6 haltes fluviales situées dans le département du Nord, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre (Jeumont, Boussois, Maubeuge, Pont sur Sambre, Berlainmont et Bousières-sur-Sambre). Sur le versant de l'Aisne, Les communes d'Etreux, de Chauny et de Boué portent également des projets de développement de leur halte fluviale.
- **Action 3 : Poursuivre le développement des « VVV » véloroutes voies vertes.**  
Après la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre et la Communauté de Communes du Pays de Mormal, l'Agglomération du Caudrésis-Catésis a la volonté de signer avec VNF, une convention du superposition d'affectation sur le chemin de halage, afin de favoriser le développement de l'itinérance vélo. Le Département du Nord équipera prochainement la Sambre-Avesnois en réseau points-nœuds (signalétique dédiée), et le territoire se chargera d'en assurer la promotion.

#### **Axe 2 : Redynamiser la notoriété de l'axe par la mise en produits**

- **Action 1 : Mise en œuvre de la stratégie ParcoursSambre.**  
Le ParcoursSambre est un schéma global qui permet de promouvoir l'offre fluvestre des territoires à travers des aménagements normalisés « EscaleSambre ». Afin de mettre en œuvre ce projet tout au long de l'itinéraire, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été mandatée par l'association Réussir notre Sambre pour animer dès 2021 plusieurs ateliers avec l'ensemble des partenaires de la valorisation des territoires pour échanger sur les mises en synergie entre la voie d'eau et l'offre touristique de proximité.

Exemple à Jeumont

- Panneau d'accueil à la halte nautique, Escalesambre à Jeumont
- Le groupe local a créé le personnage de Félix le douanier qui accueille et guide le visiteur



➤ **Action 2 : Le parcours fluvestre dédié à RL Stevenson.**

La véloroute Stevenson sera une variante de l'EV3 (la « Scandibérique ») déjà existante. Le département de l'Aisne a travaillé sur une signalétique propre au parcours Stevenson. Le département du Nord devrait munir le parcours d'une signalétique identique.

**Axe 3 : Promouvoir l'intérêt touristique de la Sambre auprès d'un large public**

➤ **Action 1 : Création de supports de promotion**

➤ L'association Réussir notre Sambre a élaboré en partenariat avec les acteurs de la promotion du territoire et VNF, un flyer visant à promouvoir le potentiel touristique et susciter des envies de projets.



➤ **Action 2 : Encourager l'événementiel**

➤ **Action 3 : Promotion de la réouverture de la Sambre sur de grands événements (ex: salon Nautic en 2021)**

**À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)**

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial. Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.